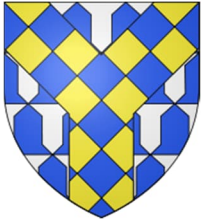


Commune de Puissalicon



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

- mise à jour du 25/03/2025 -

Réunion du Conseil Municipal du 25/03/2025



Note mise en ligne sur le site internet de la commune à l'issue de la réunion du conseil municipal.

<https://www.puissalicon.fr>



LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) **Vos comptes deviennent plus faciles à lire**

La Commune de PUISSALICON anticipe, dès l'exercice 2024, la généralisation obligatoire prévue pour l'exercice 2026 du Compte Financier Unique ou « CFU ». Le Conseil Municipal délibère, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CDG).

Voici quelques repères pour y voir plus clair.

Les documents annuels sur les comptes : comparatif « avant / après » le CFU

AVANT, à la fin de chaque exercice :

- Le Maire de la collectivité et ses services préparent le compte administratif ;
- Le Comptable de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) prépare le compte de gestion ;
- Avant le 30 juin de l'année suivante, l'assemblée délibérante approuve les deux documents. L'un comme l'autre comporte des états volumineux, pas toujours faciles à lire, et partiellement redondants.

À PRÉSENT, avec le CFU :

- Le Maire de la collectivité et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « **compte financier unique** » ;
- Le CFU présente une **information financière rationalisée et simplifiée**, plus facile à lire ;
- La confection du CFU est entièrement **dématérialisée**, ce qui facilite le travail des services ;
- Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Un CFU adapté à votre collectivité

Quatre maquettes de CFU sont à la disposition des collectivités, en fonction de leur taille et de leurs habitudes de vote du budget :

- *un CFU pour les collectivités de plus de 3500 habitants qui votent leur budget par nature*
- *un CFU pour les collectivités qui votent leur budget par fonction*
- *un CFU simplifié pour les collectivités de moins de 3500 habitants*
- *un CFU pour les services publics à caractère industriel et commercial*

Ces quatre maquettes ont toutes la même structure, en 4 parties :

- I. Informations générales et synthétiques*
- II. Exécution budgétaire*
- III. États financiers*
- IV. États annexés*

Ce qui ne change pas avec le CFU

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible. Vous retrouverez donc dans le CFU les informations fondamentales qui vous permettront de voter en connaissance de cause.

Ce qui change avec le CFU... en mieux !

Dans un seul document, le CFU, vous allez trouver à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour vous permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.



Dans la partie I (Informations générales et synthétiques), vous trouverez des **informations clés** comme :

- Des ratios synthétiques dont deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
- Une nouvelle présentation des résultats de l'exercice ;
- Le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
- Le rappel des taux d'imposition votés, avec les produits perçus.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (en partie II du CFU) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III).

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de **simplification**, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des **contrôles automatisés** de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont. Si malgré tout des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

La confection de ce document **commun** s'appuie sur un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le contenu-type d'un CFU

I) Informations générales et synthétiques

Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques

II) Exécution budgétaire

C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire : la « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur (maire ou président de la collectivité) et les « vues détaillées » sont apportées par le comptable de la DGFIP.

III) États financiers

C'est la vision patrimoniale : le bilan (qui présente le patrimoine), le compte de résultat (qui explique comment le patrimoine a évolué au cours de l'exercice clos) et l'annexe (celle-ci uniquement pour les collectivités qui expérimentent la certification des comptes)

IV) États annexés

Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU.

Vous disposez ainsi de focus sur :

- des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle, etc.)
- des sujets comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice etc.).

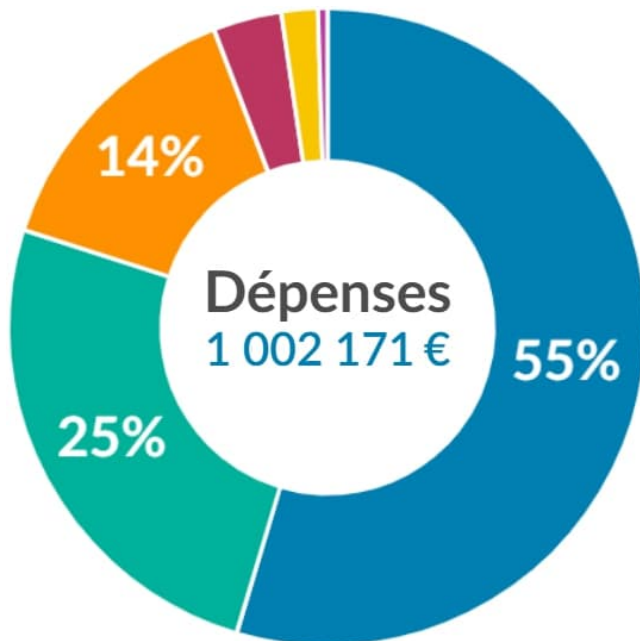
Pour aller plus loin :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/experimentation-du-compte-financier-unique-cfu>



Commune de Puissalicon

DEPENSES de FONCTIONNEMENT



■	Charges de personnel : 547 171 €
■	Charges générales : 254 084 €
■	Charges gestion courante : 142 874 €
■	Dépenses d'ordre : 34 751 €
■	Interêts d'emprunts : 18 579 €
■	Autres dépenses réelles : 4 712 €

Depenses (F)					
CHAPITRES	CA 2020 (M14)	CA 2021 (M14)	CA 2022 (M14)	CA 2023 (M14)	CFU 2024 (M57)
011 - Charges à caractère général	240 881,88 €	256 306,99 €	246 451,38 €	278 071,00 €	254 084,63 €
012 - Charges de personnel	446 415,77 €	460 288,26 €	495 740,88 €	498 368,08 €	547 171,38 €
014 - Attenuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 119,32 €	4 710,32 €
65 - Autres charges de gestion courante	112 135,98 €	121 303,12 €	120 234,60 €	129 242,24 €	142 874,73 €
66 - Charges financières	19 928,11 €	20 934,42 €	20 667,01 €	21 606,15 €	18 579,06 €
67 - Charges exceptionnelles	146,05 €	2 058,22 €	639,55 €	649,18 €	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	594,00 €	384,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	36 789,14 €	33 360,96 €	36 779,50 €	52 122,83 €	34 751,66 €
TOTAL Depenses (F)	856 296,93 €	894 845,97 €	920 896,92 €	983 178,80 €	1 002 171,78 €



Commune de Puissalicon
DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est en baisse de 8 % avec notamment des économies réalisées sur l'énergie (- 8 000 €) et les achats de fournitures (- 14 000 €).

Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel et présente une hausse de 9 % due notamment à un recrutement pour le remplacement pendant 6 mois d'un agent au service école et entretien (+ 14 000 €), à la participation annuelle pour la mise en place de la police pluri communale Magalas-Puissalicon (21 000 € sur l'exercice), et à l'avancement de carrière des agents (échelon et grade), ce que l'on appelle le Glissement vieillesse technicité (GVT).

Différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat ont également été mises en place au 1^{er} janvier 2024 : attribution de + 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires, augmentation du SMIC, revalorisation des grilles indiciaires les plus basses, Prime de pouvoir d'achat (7 000 €).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

On note une seule dépense dans ce chapitre, l'attribution de compensation négative à la CCAM (remboursement PLU et heures techniques).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, en augmentation de 10 %, retrace le versement des indemnités d'élu et des charges patronales (+ 8 000 €), les subventions aux associations (+ 1 800 €), la contribution au SDIS (+ 1 300 €), la subvention au CCAS, les logiciels métiers, les créances admises en non-valeur et autres contributions (AMF 34, CFMEL, Collège MAGALAS, Commune MAGALAS, CAUE 34, HERAULT INGENIERIE).

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre, en baisse de 14 %, comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs ou les prises en charge de sinistre.

Aucune dépense dans ce chapitre pour l'exercice.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

La dotation aux provisions est une opération comptable qui consiste à constater : la dépréciation d'un actif ; une charge à payer ultérieurement.

Aucune dépense dans ce chapitre pour l'exercice, mais une recette au chapitre 78.

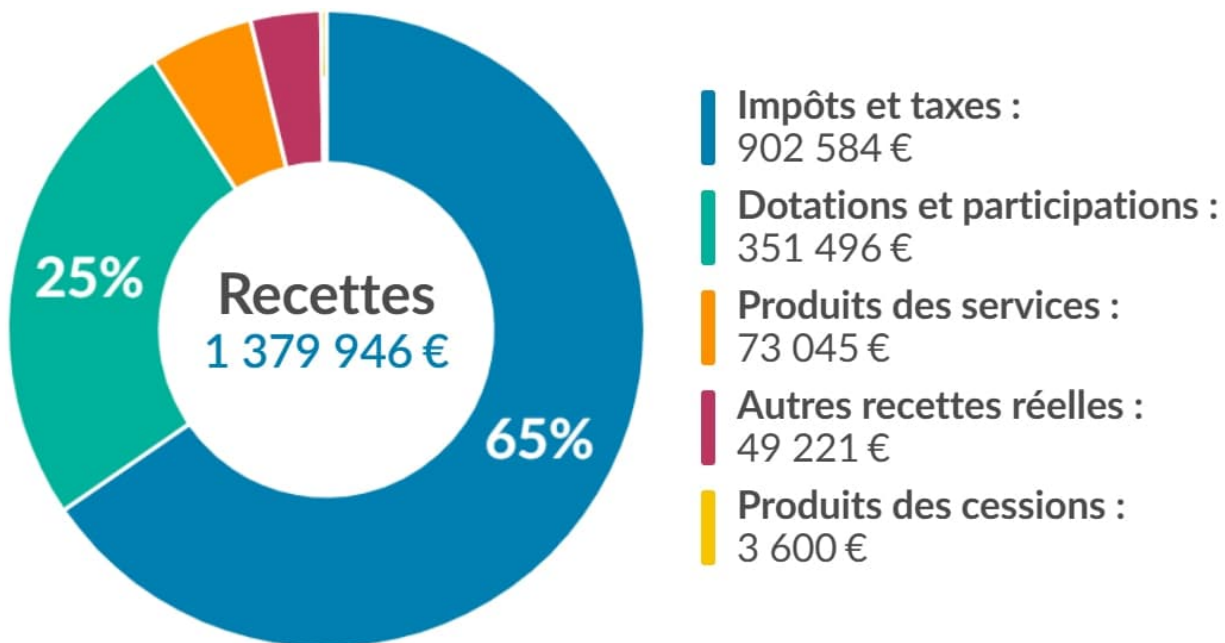
Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)

Les dépenses de Fonctionnement 2024 représentent un montant de **1 002 171,78 €**



Commune de Puissalicon

RECETTES de FONCTIONNEMENT



Recettes (F)					
CHAPITRES	CA 2020 (M14)	CA 2021 (M14)	CA 2022 (M14)	CA 2023 (M14)	CFU 2024 (M57)
013 - Atténuations de charges	27 749,70 €	10 487,57 €	12 463,23 €	1 526,20 €	6 265,91 €
042 - Travaux en régie (op d'ordre)	17 565,77 €	28 062,76 €	35 212,58 €	34 011,64 €	0,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	38 627,45 €	53 749,74 €	68 374,57 €	73 364,27 €	73 045,97 €
73 - Impôts et taxes	723 468,30 €	776 724,05 €	823 602,30 €	866 370,68 €	24 394,00 €
731 - Impositions directes					878 190,35 €
74 - Dotations et participations	362 837,07 €	336 107,64 €	364 609,64 €	364 753,22 €	351 496,34 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 273,07 €	27 287,86 €	26 814,87 €	31 912,77 €	41 772,26 €
76 - Produits financiers	18,98 €	21,21 €	25,95 €	26,13 €	442,47 €
77 - Produits exceptionnels	434,14 €	5 444,56 €	11 840,06 €	26 985,59 €	4 208,08 €
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160,00 €	131,00 €
TOTAL Recettes (F)	1 190 974,48 €	1 237 885,39 €	1 342 943,20 €	1 399 110,50 €	1 379 946,38 €



Commune de Puissalicon
RECETTES de FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre est en hausse, il concerne les remboursements de rémunérations de personnel suite aux arrêts maladie et maternité, ainsi que le versement du FNC du SFT.

Chapitre 042 – Travaux en régie (opérations d'ordre)

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production.

L'intérêt principal était de récupérer le FCTVA sur ces écritures. Ce n'est plus cas, les travaux en régie ne sont plus éligibles à la récupération du FCTVA.

Cependant, pour continuer à percevoir le FCTVA, il est possible de mandater directement en section d'Investissement les dépenses de fournitures qui correspondent à des immobilisations.

C'est le cas, par exemple, pour l'exercice 2024, de toutes les dépenses de fournitures liées aux travaux du cimetière, à la vidéoprotection et aux travaux du stade.

Aucune écriture dans ce chapitre pour l'exercice.

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les ressources de ce chapitre restent stables, elles sont constituées par les paiements de cantine (48 000 €), les RODP (19 000 €), la vente de concessions au cimetière, la régie de recettes multiservices dont le repas du 14 juillet et les frais de personnel (2 000 €) facturés au budget annexe aire de lavage.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

La seule recette de ce chapitre concerne le FPIC.

Chapitre 731 – Impositions directes

Les recettes de ce nouveau chapitre sont constituées par les impôts locaux (863 222 €), la TCFE (14 286 €) et la TEOM refacturée aux 2 locaux commerciaux (682 €).

Chapitres 73 – 731

Avec l'adoption de la M57 à partir du 1^{er} janvier 2024, un nouveau chapitre a été créé, le 731 et des articles ont été déplacés d'un chapitre à l'autre.

Globalement, ces 2 chapitres réunis présentent une augmentation de 4 %, soit 36 000 € de recettes supplémentaires.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes de ce chapitre concernent les dotations de l'Etat DGF DSR DNP (260 000 €, soit une hausse de 3%), le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (5 000 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (69 000 €) qui présente une baisse importante de 21 000 € et qui explique la baisse de ce chapitre.

A noter également une recette de 900 € concernant la mise en place du SMA lors de 2 jours de grève des enseignants à l'école.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Chapitre en hausse qui concerne l'encaissement des différents loyers (29 600 €) et des locations de la salle du peuple (3 700 €), ainsi qu'un remboursement d'assurance (8 400 €) concernant la cantine-garderie au titre de la garantie décennale de l'entreprise DM ENERGIES pour des défauts de conception du système de chauffage.

Chapitre 76 – Produits financiers

Il concerne des dividendes sur des parts du Pech Bleu (17,98 €) et du Crédit Agricole (9,47 €), ainsi qu'une déconsignation de 415,02 € concernant l'acquisition du moulin.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il concerne les réductions de mandats sur exercice antérieur, ainsi que la reprise de la débroussailluse élagueuse (3 600 €).

Chapitre 78 – Reprises sur provisions

Une recette dans ce chapitre qui concerne les provisions.

Les recettes de Fonctionnement 2024 représentent un montant de **1 379 946,38 €**



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024

Recettes Totales (F°) (013,70,73,731,74,75,76,77,78,042)	1 379 946,38 €
Dépenses Totales (F°) (011,012,014,65,66,67,68,042)	1 002 171,78 €

Résultat (F°) = Recettes Totales (F°) – Dépenses Totales (F°)	+ 377 774,60 €
---	-----------------------

<i>Résultat (F°) hors charges et produits exceptionnels</i> = Rec Totales (F°) – Dép Totales (F°) (hors 67,77)	+ 373 566,52 €
---	-----------------------

Le **résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024** s'établit à **+ 377 774,60 €**, ce qui constitue un excellent résultat.



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Evolution du Résultat de Fonctionnement de 2020 à 2024

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Résultat (Fonctionnement)	334 677,55 €	343 039,42 €	422 046,28 €	415 931,70 €	377 774,60 €

Le résultat de Fonctionnement est **supérieur à 300 000 € sur les 5 derniers exercices**, avec 2 exercices au-dessus de 400 000 € (2022 et 2023).

A titre de comparaison, pour l'exercice 2016, le résultat était de 68 000 €.

Le **résultat de l'exercice 2024 est en baisse de 9 %** par rapport à l'exercice précédent et s'explique principalement par les écritures d'ordre non réalisées sur les travaux en régie (= baisse des recettes) et l'augmentation des dépenses de personnel concernant la police pluri communale et le remplacement pendant 6 mois d'un agent à l'école (= augmentation des dépenses).



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Définitions et explications

L'épargne (ou CAF) Brute

résulte de la différence entre les **Recettes Réelles de F°** (013,70,73,731,74,75,76,77,78) et les **Dépenses Réelles de F°** (011,012,014,65,66,67,68). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (042).

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette (chap 16).

La CAF Brute doit être > au remboursement annuel du capital des emprunts (16), si le montant de la CAF Brute est supérieur au remboursement du capital de la dette, c'est un signe de bonne santé financière de la commune.

$$\text{CAF (brute)} = \text{Recettes Réelles (F°)} - \text{Dépenses Réelles (F°)}$$

Le taux d'épargne Brute

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Il est défini par **l'Epargne brute / les Recettes Réelles de F°** et exprime la part de l'épargne brute de la commune par rapport à ses recettes réelles de F°.

Ce taux indique la part des recettes de F° qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de F° qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de F°. **Il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant.**

$$\text{Taux d'épargne Brute} = \text{CAF (brute)} / \text{Recettes Réelles (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) de Gestion

est constituée de la différence entre les **Recettes Courantes de F°** (013,70,73,731,74,75) et les **Dépenses de Gestion** (011,012,014,65). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (042), les charges (66) et produits (76) financiers, les charges (67) et produits (77) exceptionnels, ainsi que les dotations aux provisions (68) et les reprises sur provisions (78).

$$\text{CAF de (gestion)} = \text{Recettes Courantes (F°)} - \text{Dépenses de Gestion (F°)}$$

Le taux d'épargne de Gestion

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne de gestion.

Il est défini par **l'Epargne de gestion / les recettes Courantes de F°** et exprime la part de l'épargne de gestion de la commune par rapport à ses recettes courantes de F°.

$$\text{Taux d'épargne de Gestion} = \text{CAF de (gestion)} / \text{Recettes Courantes (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) Nette

est calculée à partir de **l'épargne brute** ôtée du **remboursement du capital de la dette** (1641).

L'épargne nette appelée également autofinancement net ou **épargne disponible reflète les ressources nettes de la Section de F° pour financer les équipements en Section d'Investissement**, elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

$$\text{CAF (nette)} = \text{CAF (brute)} - \text{remboursement annuel emprunts (1641)}$$



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Analyse financière de l'exercice 2024

Recettes Réelles (F°) (013,70,73,731,74,75,76,77,78)	1 379 946,38 €	(042) non comptabilisé
Dépenses Réelles (F°) (011,012,014,65,66,67,68)	967 420,12 €	(042) non comptabilisé
Recettes Courantes (F°) (013,70,73,731,74,75)	1 375 164,83 €	(042)(76)(77)(78) non comptabilisé
Dépenses de Gestion (F°) (011,012,014,65)	948 841,06 €	(042)(66)(67)(68) non comptabilisé
Remboursement Capital emprunts (16)	152 787,38 €	

CAF (brute) = Recettes Réelles (F°) - Dépenses Réelles (F°)	412 526,26 € la CAF brute doit être > au remboursement du capital des emprunts
Taux d'épargne Brute = CAF (brute) / Recettes Réelles (F°)	29,89 % il est généralement admis qu'un taux entre 8% à 15% est satisfaisant, au-delà de 15% c'est très satisfaisant

CAF de (gestion) = Recettes Courantes (F°) - Dépenses de Gestion (F°)	426 323,77 €
Taux d'épargne de Gestion = CAF de (gestion) / Recettes Courantes (F°)	31,00 %

CAF (nette) = CAF (brute) - remboursement annuel emprunts	259 738,88 € la CAF nette reflète les ressources nettes de la Sect° de F° pour financer les équipements en Sect° d'Inv.
---	---

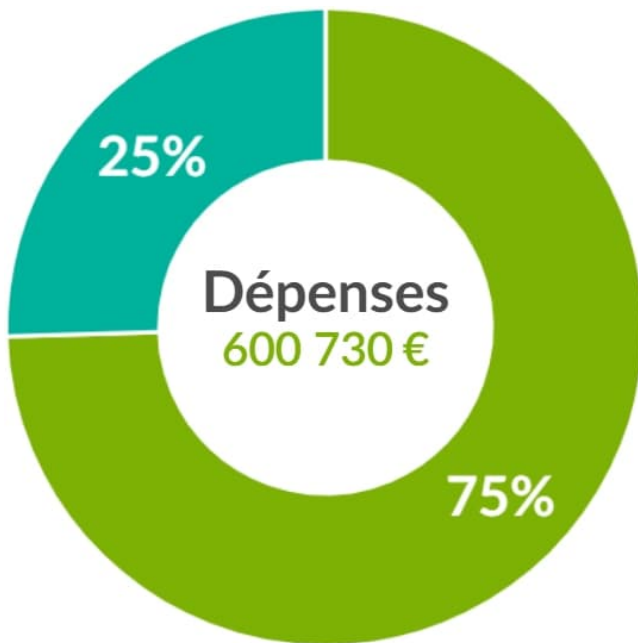
Evolution de l'épargne et des taux de la Commune de 2020 à 2024

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
CAF Brute	353 900,92 €	348 337,62 €	423 613,20 €	434 042,89 €	412 526,26 €
Taux d'épargne Brute	30,16 %	28,79 %	32,39 %	31,80 %	29,89 %
CAF de Gestion	373 521,96 €	366 458,49 €	433 437,75 €	429 126,50 €	426 323,77 €
Taux d'épargne de Gestion	31,84 %	30,43 %	33,45 %	32,07 %	31,00 %
CAF Nette	300 410,91 €	261 369,36 €	319 765,53 €	283 256,60 €	259 738,88 €

Tous ces indicateurs nous démontrent une **très bonne santé financière** de la Commune.



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT



Dépenses d'équipement :
 447 943 €

Remboursement du capital :
 152 787 €

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	RAR au 31.12.2024
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN				
1011	RESIDENCE SENIORS HERAULT LOGEMENT			40 000,00 €	
1014	ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS	10 535,75 €		61 485,81 €	
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE		471,61 €	16 106,88 €	37 000,00 €
1023	VIDEOPROTECTION		13 375,87 €	60 632,06 €	
1025	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE BEZIERS				40 000,00 €
1027	RENOVATION BATIMENT BASTIDE D'IZARD		34 289,64 €		
1028	MOBILIER MATERIEL - VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENTS		65 050,19 €	100 550,55 €	61 000,00 €
1029	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2023		7 974,00 €	33 600,00 €	
1032	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES - TOITURE BATIMENTS				
1034	CIMETIERE			17 218,21 €	
1035	STADE FOOTBALL			17 262,27 €	32 000,00 €
1036	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2024			97 530,36 €	
1037	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2024				
OPNI	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	234 067,75 €	3 557,00 €	3 557,00 €	
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	139 060,25 €	184 797,93 €	152 787,38 €	
				600 730,52 €	170 000,00 €



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT

999 – Aménagement RD33E4 Route de Lieuran

Aucune dépense sur l'exercice

1011 – Résidence seniors Hérault Logement

Versement à Hérault Logement de la participation financière communale au projet.

1014 – Acquisition terrains - Bâtiments

Les dépenses réalisées concernent l'acquisition de la maison située au 11 rue de la Barbacane (B1779), ainsi que l'acquisition par voie de préemption de la parcelle C40 du moulin et des parcelles C422 et C426 limitrophes du moulin.

1021 – Rénovation énergétique - Salle du peuple

Les dépenses concernent l'isolation de la salle. **RAR= 37 000 €**

1023 – Vidéoprotection

Les dépenses concernent tous les travaux liés à la vidéoprotection.

1025 – Programme Hérault énergies – Avenue de Beziers

Aucune dépense sur l'exercice. **RAR= 40 000 €**

1027 – Rénovation bâtiment Bastide d'Izard

Aucune dépense sur l'exercice.

1028 – Mobilier matériel – Voirie réseaux aménagements

Les dépenses principales concernent l'acquisition d'une débroussailleuse élagueuse neuve (35 400 €), l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël (12 000 €), le remplacement des poteaux incendie n°4, n°8, n°9, n°16 (12 000 €), l'acquisition de panneaux de signalisation, potelets de voirie, balises J11 et un miroir (6 000 €), la reprise des plateaux traversants route de la Prade et route d'Espondeilhan (6 000 €), (*la reprise des plateaux traversants route de Beziers et avenue de la gare ayant été prise en charge par le Département*), le remplacement de la pompe du forage du château d'eau (5 400 €), l'acquisition de matériel électrique pour le ST (4 700 €), les travaux au pont des trois yeux (3 300 €), le remplacement de tous les blocs secours de l'école (3 000 €), l'acquisition d'un container au stade pour l'ASPM (2 700 €), l'acquisition d'une nouvelle sonorisation portable (520 €), l'acquisition d'une balançoire pour l'aire de jeux (490 €).

RAR= 61 000 €

1029 – Travaux voirie et espaces aménagés 2023

Dépenses liées aux travaux de réfection de trottoirs (route de la Prade, rue des Oliviers, avenue de la Gare).

1032 – Installations photovoltaïques – Toiture bâtiments

Aucune dépense sur l'exercice.

1034 – Cimetière

Les dépenses concernent la réfection du mur, des portails et des clôtures.

1035 – Stade football

Acquisition de la nouvelle citerne et travaux réalisés au stade. **RAR= 32 000 €**

1036 – Travaux voirie et espaces aménagés 2024

Dépenses liées aux travaux de réfection de chemins (chemin des Crozes, chemin de Riels, chemin du Sabalou, chemin de Faissine Brande).

1037 – Programme Hérault énergies – Eclairage public 2024

Aucune dépense sur l'exercice.

OPNI – Opérations Non Individualisées

Participation à la construction du centre de secours de Magalas (3 557 €).

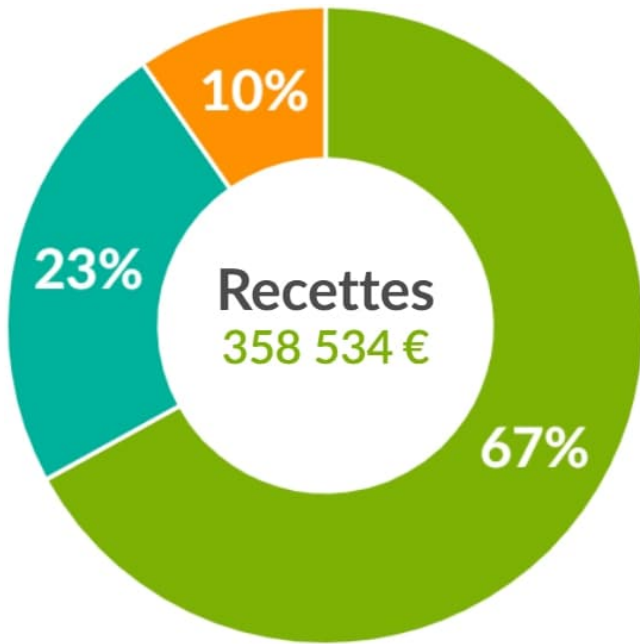
OPFI – Opérations Financières

Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement 2024 représentent un montant de **600 730,52 €** avec des restes à réaliser (RAR) au 31/12/2024 de **170 000 €**



Commune de Puissalicon
RECETTES d'INVESTISSEMENT



- Dotations et subventions :
240 148 €
- Excédents de fonct capitalisés :
83 634 €
- Recettes d'ordre :
34 751 €

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	RAR au 31.12.2024
992	TRAVAUX AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX		67 910,79 €	34 850,69 €	
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN	300 000,00 €		7 024,47 €	62 000,00 €
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE				52 000,00 €
1023	VIDEOPROTECTION			4 500,00 €	
1026	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2022			17 400,00 €	
1029	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2023			18 000,00 €	
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	764 227,85 €	256 732,87 €	276 759,20 €	
				358 534,36 €	114 000,00 €



Commune de Puissalicon
RECETTES d'INVESTISSEMENT

992 – Travaux Ad'AP - Accessibilité bâtiments communaux

Solde subvention (34 850,69 €) REGION

999 – Aménagement RD33E4 Route de Lieuran

Acompte subvention (7 024,47 €) REGION

RAR : 62 000 € (subvention REGION)

1021 – Rénovation énergétique - Salle du peuple

RAR : 52 000 € (subventions)

1023 – Vidéoprotection

Subvention (4 500 €) de la CC les AVANT-MONTS

1026 – Travaux voirie et espaces aménagés 2022

Subvention (17 400 €) DEPARTEMENT

1029 – Travaux voirie et espaces aménagés 2023

Subvention (18 000 €) DEPARTEMENT

OPFI – Opérations Financières

Les recettes concernent le FCTVA (146 000 € dont 101 000 € sur les dépenses d'investissement de la construction de l'aire de lavage), les taxes d'urbanisme (12 000 €), l'affectation du résultat de l'exercice 2023 (83 634,69 €) et les opérations d'ordre budgétaires (35 000 € amortissements et cession).

Les recettes d'investissement 2024 représentent un montant de **358 534,36 €** avec des restes à réaliser (**RAR**) au 31.12.2024 de **114 000 €**



Commune de Puissalicon**INFORMATIONS FINANCIERES - PRINCIPAUX RATIOS du COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	699€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	997€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	324€/Hab
Encours de la dette	653€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	188€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	57%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	81%
Dépenses d'équipement brut / RRF	32%
Encours de la dette / RRF	66%
Épargne brute / RRF	30%



Commune de Puissalicon

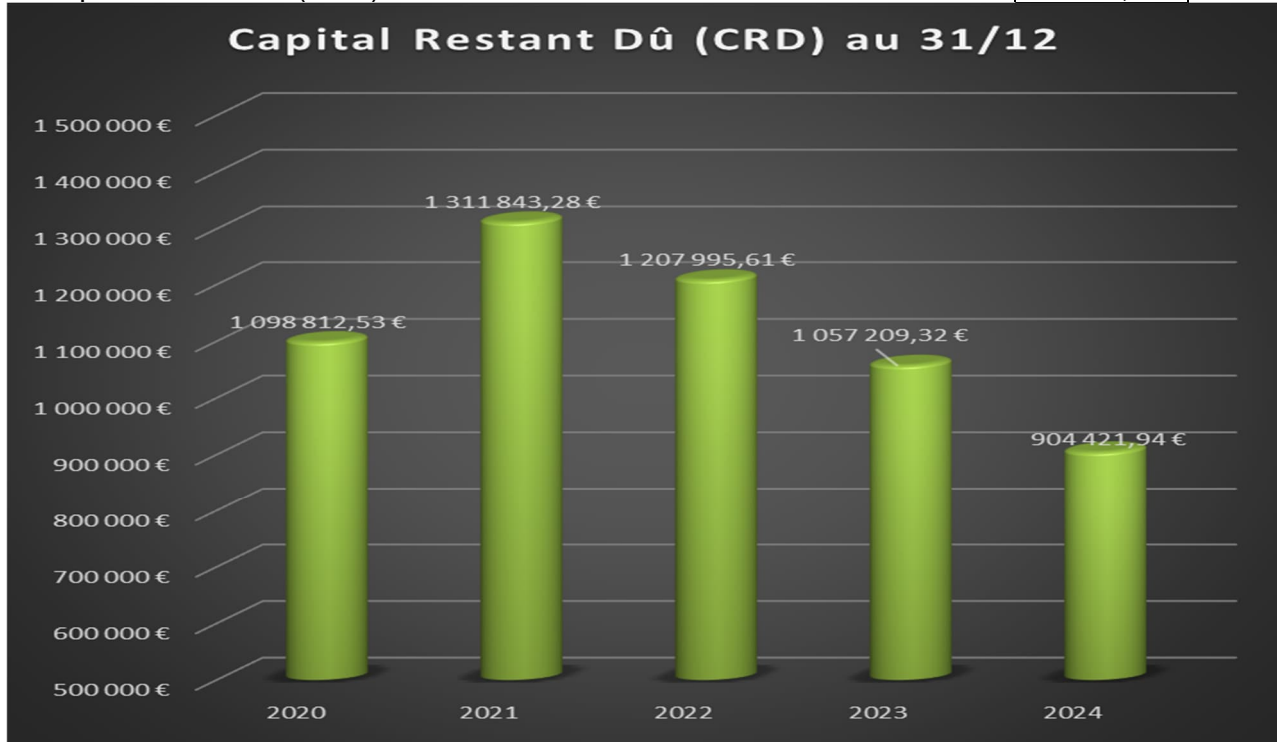
ETAT de la DETTE

8 emprunts en cours sur l'exercice 2024

Capital remboursé sur l'année 2024 : **152 787,38 €** - dépenses d'Investissement (16)
 Intérêts remboursés sur l'année 2024 : **18 579,06 €** - dépenses de Fonctionnement (66)

Annuité de la dette 2024 : **171 366,44 €**

Le Capital Restant Dû (CRD) ou encours de la dette s'établit au 31/12/2024 à **904 421,94 €**

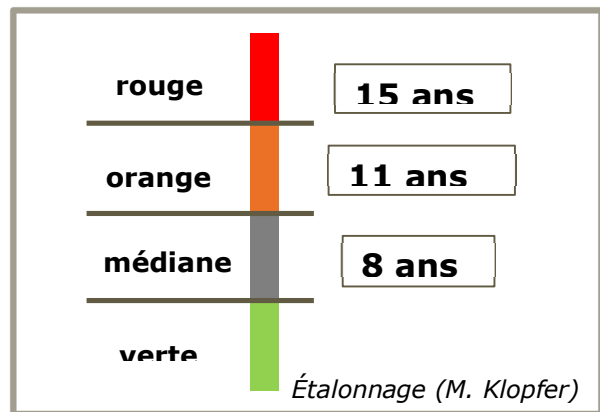


Calcul du Ratio « Klopfer »

Ce ratio encore appelé « **capacité de désendettement** » exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait à la collectivité pour éteindre la dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible (= CAF brute).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de **10 à 12 ans** est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



	2020	2021	2022	2023	2024
CRD (31/12/n)	1 098 812,53 €	1 311 843,28 €	1 207 995,61 €	1 057 209,32 €	904 421,94 €
CAF (brute)	353 900,92 €	348 337,62 €	423 613,20 €	434 042,89 €	412 526,26 €
Ratio "Klopfer" = (CRD 31/12/n) / CAF (brute)	3,10	3,77	2,85	2,44	2,19

Le ratio « **Klopfer** » à la clôture de l'exercice 2024 s'établit à **2,19**.

Ce ratio exprime une **excellente capacité de désendettement** de la Commune.



Commune de Puissalicon
COMPTE FINANCIER UNIQUE

Approbation du **Compte Financier Unique (CFU) 2024** – [\[Délibération n°2025-2\]](#)

lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	1 379 946,38 €
Dépenses de fonctionnement 2024	1 002 171,78 €
Résultat de l'exercice	377 774,60 €
Résultat antérieur reporté (002)	1 345 526,19 €
Résultat cumulé au 31/12/2024	1 723 300,79 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2024	358 534,36 €
Dépenses d'investissement 2024	600 730,52 €
Résultat de l'exercice	-242 196,16 €
Résultat antérieur reporté (001)	121 365,31 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	-120 830,85 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	114 000,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	170 000,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	-176 830,85 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	1 546 469,94 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	1 602 469,94 €

Le résultat global de clôture (RAR non inclus) des deux sections s'élève à la fin de l'exercice 2024 à la somme de **+ 1 602 469,94 €**



Commune de Puissalicon
AFFECTATION du RESULTAT

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 – [Délibération n°2025-3]

Le CFU 2024 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 1 723 300,79 €**
- un déficit d'investissement de : **- 120 830,85 €**

Les restes à réaliser (RAR) représentent un déficit de : **- 56 000,00 €**

- RAR recettes : + 114 000 €
- RAR dépenses : - 170 000 €

Le résultat global d'investissement est donc de : **- 176 830,85 €**

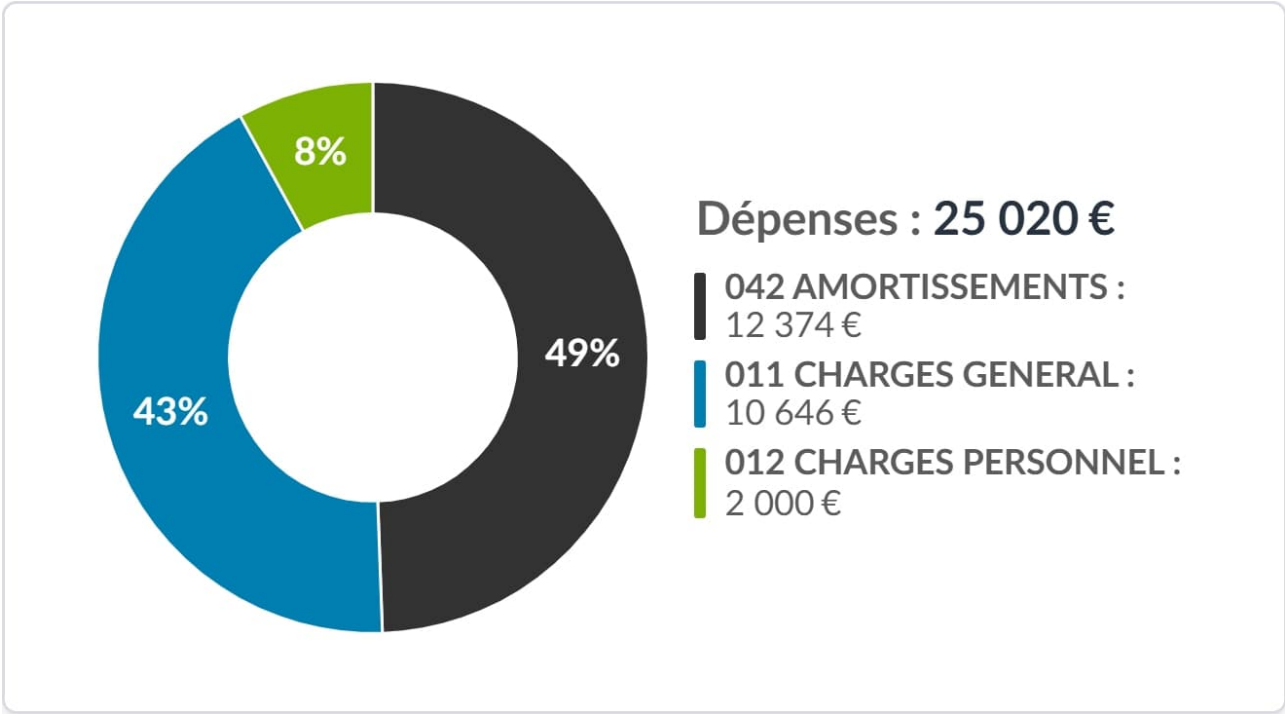
Par conséquent, il y a lieu d'affecter des fonds au (1068) au vu du résultat déficitaire d'investissement global qui s'élève à - 176 830,85 € avec les RAR.

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

Résultat de Fonctionnement	1 723 300,79 €	Disponible à affecter
↓		
Affectation du résultat	176 830,85 €	Ligne (1068) en Recette d'investissement au BP 2025
Excédent de fonctionnement reporté	1 546 469,94 €	Ligne (002) en Recette (R002) de fonctionnement au BP 2025



Aire de Lavage (budget annexe)
DEPENSES de FONCTIONNEMENT



CHAPITRES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	4 181,69 €	5 387,80 €	8 333,41 €	10 646,39 €
012 - Charges de personnel	500,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	3 814,00 €	12 374,00 €	12 374,00 €
TOTAL Dépenses (F)	4 681,69 €	11 201,80 €	24 707,41 €	25 020,39 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de l'aire de lavage (eau, électricité, télécommunications, entretiens et réparations).
 Ce chapitre a considérablement augmenté sur les 2 derniers exercices, il y a eu beaucoup de panne et de casse souvent dues à la mauvaise utilisation de l'équipement.

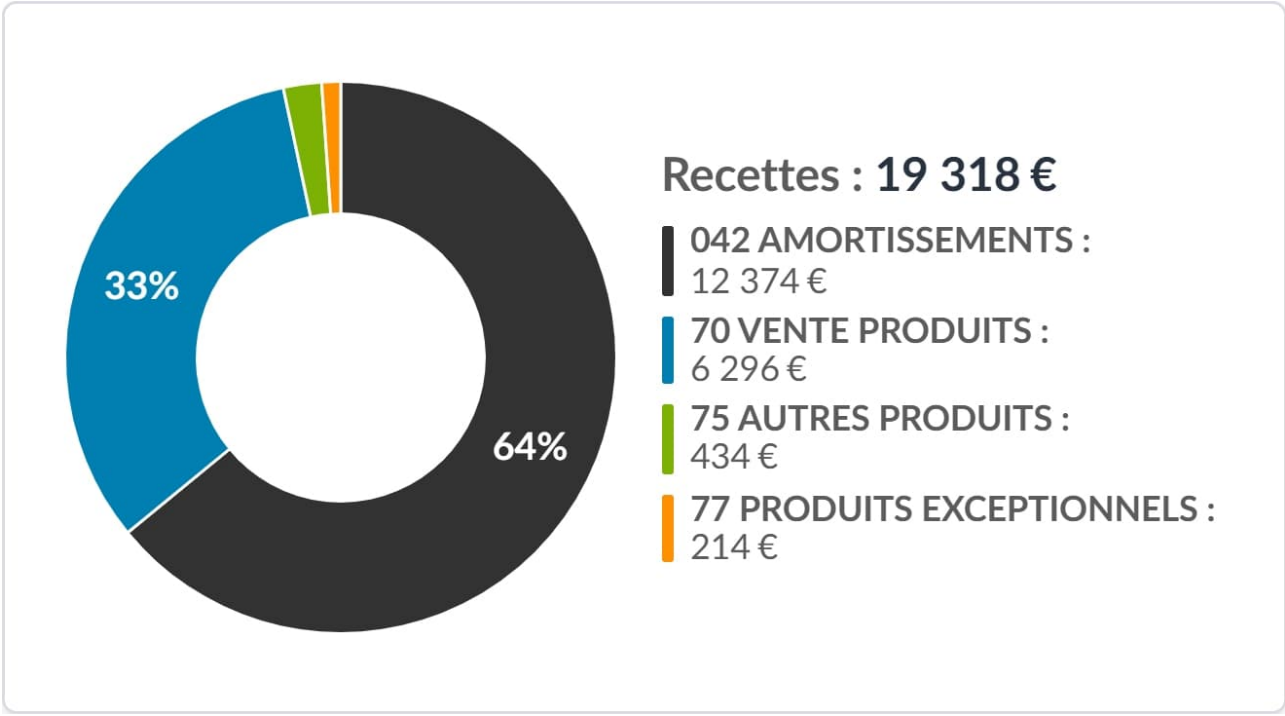
Chapitre 012 - Charges de personnel

Il s'agit d'un forfait annuel lié aux dépenses de personnel, on retrouve ce montant en recette sur le budget principal. Le forfait a été diminué (2 000 €) pour limiter le déficit de l'exercice.

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)

Les dépenses de Fonctionnement 2024 représentent un montant de **25 020,39 €**

Aire de Lavage (budget annexe)
RECETTES de FONCTIONNEMENT



CHAPITRES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	3 814,00 €	12 374,00 €	12 374,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	6 741,25 €	7 393,38 €	6 989,25 €	6 296,25 €
74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 750,00 €	0,00 €	0,00 €	434,73 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	1 661,18 €	214,10 €
TOTAL Recettes (F)	24 491,25 €	11 207,38 €	21 024,43 €	19 319,08 €

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les recettes de ce chapitre sont constituées par la vente d'eau et les abonnements.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Sans objet.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes de ce chapitre concernent le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (n-2).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il concerne les réductions de mandats sur exercice antérieur (remboursement EDF).

Les recettes de Fonctionnement 2024 représentent un montant de **19 319,08 €**



Aire de Lavage (budget annexe)
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Après un **déficit** de Fonctionnement pour l'exercice 2023 de **- 3 682,98 €**

le résultat de Fonctionnement est, à nouveau, en **déficit** pour l'exercice 2024 et s'établit à **- 5 701,31 €**

Le budget annexe Aire de lavage doit s'équilibrer de façon autonome, les recettes doivent couvrir les dépenses, ce qui n'est plus le cas sur les 2 derniers exercices, la section de Fonctionnement présente un Déficit cumulé sur les 2 derniers exercices de 9 384,29 €.

Pour l'exercice 2025, afin de retrouver l'équilibre, un travail sera réalisé par les services technique et administratif pour diminuer les dépenses de fonctionnement qui sera combiné à l'augmentation des recettes par la modification des tarifs au 1^{er} janvier 2025.

Une campagne de sensibilisation à la bonne utilisation de l'équipement sera également à programmer auprès des abonnés.

Tarifs depuis la mise en service au 1^{er} août 2019

- abonnement annuel
 - o 50 € par pulvérisateur
 - o 150 € par machine à vendanger
- prix de l'eau
 - o 2,50€ le m3
- remplacement badge prépayé (en cas de perte, de vol ou de casse)
 - o 20 € le badge

Nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2025

- abonnement annuel
 - o **80 €** par pulvérisateur
 - o **200 €** par machine à vendanger
- prix de l'eau
 - o **2,80€** le m3
- remplacement badge prépayé (en cas de perte, de vol ou de casse)
 - o 20 € le badge (tarif inchangé)

Aire de Lavage (budget annexe)
INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent **12 374 €** : opérations d'ordre (040) amortissements
Les recettes d'investissement représentent **12 374 €** : opérations d'ordre (040) amortissements



Aire de Lavage (budget annexe)
COMPTE FINANCIER UNIQUE

Approbation du **compte financier unique 2024** – [\[Délibération n°2025-4\]](#)

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	19 319,08 €
Dépenses de fonctionnement 2024	25 020,39 €
Résultat de l'exercice	-5 701,31 €
Résultat antérieur reporté (002)	27 522,67 €
Résultat cumulé au 31/12/2024	21 821,36 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2024	12 374,00 €
Dépenses d'investissement 2024	12 374,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur reporté (001)	0,00 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	0,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	21 821,36 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	21 821,36 €

Le résultat de clôture s'élève à la fin de l'exercice 2024 à la somme de **+ 21 821,36 €**



